Compte rendu du Conseil Communautaire Séance du 5 mars 2019

Date convocation : 28 février 2019 Date publication : 28 février 2019

Membres présents : 20 Suffrages exprimés : 26

Effectif légal du conseil communautaire : 37 Nombre de conseillers en exercice : 37

L'an deux mille dix-neuf, le cinq mars à quinze heures, conformément à l'article L5211-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil communautaire de la communauté de communes Mont-Lozère à son siège le Bleymard, commune Mont-Lozère et Goulet, sous la présidence de Monsieur Jean de LESCURE.

ALTIER BALME JE LA BASTIDE PUYLAURENT TEISSIER M BRENOUX BONNET P BRENOUX AGUILHON P CHADENET ARBOUSSET A CUBIÈRES REBOUL Y CUBIERETTES BENOIT C LANUEJOLS BRUGERON C LANUEJOLS BRUGERON C LANUEJOLS BRUGERON G MALONS ET ELZE GAILLARD P MONT BEL MEYNIEL S MONT LOZERE ET GOULET BEAURY P MONT LOZERE ET GOULET CUBIZOLLE JE MONT LOZERE ET GOULET CASTAN FI MONT LOZERE ET GOULET MOURET E	ean-Bernard ean-Louis flichel ierrette atrick inthonin ves (suppléant)	X X X	x	
LA BASTIDE PUYLAURENT BRENOUX BRENOUX CHADENET CUBIÈRES CUBIÈRES CUBIERETTES BENOIT CUBIERETTES BENOIT CUBIERETTES BENOIT CUBIERET BENUE CUBIERET BENUE CUBIERET BENUE CUBIERET BENUE CUBIERET BENUE CUBIERET CUBIERET BENUE CUBIERET CUBIZOLLE CUBIZOLLE CUBIZOLLE CUBIZOLLE MONT LOZERE ET GOULET MOURET EN MONT LOZERE ET GOULET MOURET	flichel ierrette atrick inthonin ves (suppléant)	Х	х	
BRENOUX BRENOUX BRENOUX AGUILHON P CHADENET ARBOUSSET A CUBIÈRES REBOUL Y CUBIERETTES BENOIT CUBIERETTES BENOIT CUBIERETTES BENOIT CUBIERETTES BENOIT CUBIERETTES BENOIT CUBIERETTES BENOIT CUBIERETT CUBIERET CUBIERET CUBIERET CUBIERET CUBIERET CUBIERET CUBIERET CUBIERET CUBIERET CUBIZOLLE CUBIERE ET GOULET CUBIZOLLE CUBIERE ET GOULET CUBIERE ET GOULET COSTAN CUBIERE ET GOULET CUBIERE ET GOULET COSTAN CUBIERE ET GOULET COSTAN CO	ierrette atrick .nthonin ves (suppléant)	Х		
BRENOUX CHADENET CHADENET CHADENET CUBIÈRES CUBIERETTES BENOIT CUBIERETTES BENOIT CUBIERET BRUGERON CUBIERET BRUGERON CUBIERET CUBIZOLLE CUBIZOLLE CUBIZOLLE CUBIZOLLE CUBIZOLLE MONT LOZERE ET GOULET CUBIZOLLE MONT LOZERE ET GOULET CUBIZOLLE CUBIERE COSTAN	atrick .nthonin ves (suppléant)			
CHADENET ARBOUSSET A CUBIÈRES REBOUL Y CUBIERETTES BENOIT C LANUEJOLS BRUGERON C LANUEJOLS BRUEL G LAUBERT DEBIEN G MALONS ET ELZE GAILLARD P MONTBEL MEYNIEL S MONT LOZERE ET GOULET BEAURY P MONT LOZERE ET GOULET CUBIZOLLE JE MONT LOZERE ET GOULET CASTAN FI MONT LOZERE ET GOULET MOURET E	nthonin ves (suppléant)			
CUBIÈRES REBOUL Y CUBIERETTES BENOIT C LANUEJOLS BRUGERON C LANUEJOLS BRUEL G LAUBERT DEBIEN G MALONS ET ELZE GAILLARD P MONTBEL MEYNIEL S MONT LOZERE ET GOULET BEAURY P MONT LOZERE ET GOULET CUBIZOLLE JE MONT LOZERE ET GOULET CASTAN FI MONT LOZERE ET GOULET MOURET E	ves (suppléant)			
CUBIERETTES BENOIT C LANUEJOLS BRUGERON C LANUEJOLS BRUEL G LAUBERT DEBIEN G MALONS ET ELZE GAILLARD P MONTBEL MEYNIEL S MONT LOZERE ET GOULET BEAURY P MONT LOZERE ET GOULET CUBIZOLLE JE MONT LOZERE ET GOULET CASTAN FI MONT LOZERE ET GOULET MOURET E	,		Х	
LANUEJOLS BRUGERON C LANUEJOLS BRUEL G LAUBERT DEBIEN G MALONS ET ELZE GAILLARD P MONTBEL MEYNIEL S MONT LOZERE ET GOULET BEAURY P MONT LOZERE ET GOULET CUBIZOLLE JE MONT LOZERE ET GOULET CASTAN FE MONT LOZERE ET GOULET MOURET E		Х		
LANUEJOLS BRUEL G LAUBERT DEBIEN G MALONS ET ELZE GAILLARD P MONTBEL MEYNIEL S MONT LOZERE ET GOULET BEAURY P MONT LOZERE ET GOULET CUBIZOLLE JE MONT LOZERE ET GOULET CASTAN FI MONT LOZERE ET GOULET MOURET ET	hristian	Χ		
LAUBERT DEBIEN G MALONS ET ELZE GAILLARD P MONTBEL MEYNIEL S MONT LOZERE ET GOULET BEAURY P MONT LOZERE ET GOULET CUBIZOLLE JE MONT LOZERE ET GOULET CASTAN FI MONT LOZERE ET GOULET MOURET ET	hristian		х	
MALONS ET ELZE MONTBEL MEYNIEL MONT LOZERE ET GOULET MONT LOZERE ET GOULET CUBIZOLLE MONT LOZERE ET GOULET CASTAN MONT LOZERE ET GOULET MONT LOZERE ET GOULET MONT LOZERE ET GOULET MOURET E	iilbert	Χ		
MONTBEL MEYNIEL ST MONT LOZERE ET GOULET BEAURY POUNT LOZERE ET GOULET CUBIZOLLE JE MONT LOZERE ET GOULET CASTAN FOUNT LOZERE ET GOULET MOURET ET GOULET	iilbert	Х		
MONT LOZERE ET GOULET BEAURY P MONT LOZERE ET GOULET CUBIZOLLE JE MONT LOZERE ET GOULET CASTAN FI MONT LOZERE ET GOULET MOURET E	hilippe		Х	
MONT LOZERE ET GOULET BEAURY P MONT LOZERE ET GOULET CUBIZOLLE JE MONT LOZERE ET GOULET CASTAN FI MONT LOZERE ET GOULET MOURET E	ylvain		х	
MONT LOZERE ET GOULET CASTAN FI MONT LOZERE ET GOULET MOURET E	ascal	Х		
MONT LOZERE ET GOULET MOURET E	eannine		Х	BEAURY Pascal
	rancis	Х		
MONT LOZERE ET GOULET BOISSET Je	velyne		х	
	ean-Marie	Χ		
MONT LOZERE ET GOULET DIET A	nabelle		х	
MONT LOZERE ET GOULET VEYRUNES A	lain		х	BOISSET Jean-Marie
PIED DE BORNE CASTRO JO	osé (suppléant)	Х		
PONTEILS ET BRESIS DE LA RUE DU CAN P	ierre	Х		
PONTEILS ET BRESISX MARTELLI Je	ean-Louis	Χ		
POURCHARESSES CAUSSE R	ené		Х	De LESCURE Jean
PRÉVENCHÈRES LANDRIEU G	iérard	Х		
PRÉVENCHÈRES CHARDÈS G	iuy		Х	LANDRIEU Gérard
SAINT ANDRÉ CAPCÈZE DE LESCURE Je	ean	Х		
SAINT ÉTIENNE DU VALDONNEZ CHABERT Je	ean-François	Х		
SAINT ÉTIENNE DU VALDONNEZ FAYET C	atherine		х	
SAINT ÉTIENNE DU VALDONNEZ MALAVAL B	enoit		Х	
SAINT ÉTIENNE DU VALDONNEZ BONHOMME G	iérard		Х	CHABERT Jean-François
SAINT FRÉZAL D'ALBUGES ROCHE M	/larie-Thérèse		х	
SAINTE HÉLÈNE BONICEL G	iérard	Х		
VILLEFORT LAFONT A	lain	Х		
VILLEFORT BAJAC LEYANTOU Je	ean-Claude	Х		
VILLEFORT BALDIT N	1ichel		Х	LAFONT Alain
VILLEFORT BIÉ B				

20 17

Madame BONNET Pierrette a été désignée en qualité de secrétaire de séance par le conseil communautaire (article L.2121-15 du CGCT).

Délibération n° 20190215-028 : Immobilier touristique : attribution d'une subvention à la SAS WEBJAS

Le Président rappelle aux conseillers communautaires qu'en date du 19 janvier 2018, le conseil communautaire avait délibéré favorablement sur le dispositif d'aide à l'immobilier touristique. Cette convention passée avec le Département de la Lozère permet de financer les projets de gîtes d'étape, gîtes ruraux, gîtes de groupes, chambres d'hôtes, hôtelleries de plein air et hébergements insolites non éligibles aux dispositifs régionaux ou ceux dont le taux minimum d'aide publique ne serait pas atteint dans le cadre d'un cofinancement LEADER. Ce dispositif permet donc d'apporter le co-financement LEADER nécessaire.

Le taux maximum d'aide publique octroyé aux hébergements touristiques est de 30%. Le taux de financement maximum du LEADER étant de 80% de ces 30%, le département et la communauté de communes apportent alors les 20% restants.

Le projet de rénovation d'un gîte d'étape sur la commune Mont Lozère et Goulet entre dans ce dispositif. Celui-ci s'élève au total à 95 000 € HT avec un plafond d'aide publique de 43 125 € HT.

Le projet consiste à rénover les chalets du Goulet afin d'être labélisé gîte d'étape 3 épis. 9 chalets sont dédiés aux hébergements permettant de proposer 35 lits au total, 1 chalet est dédié au bâtiment d'accueil commun à tous les clients et 1 dernier chalet dédié au spa/hammam et sauna.

L'objectif est donc de réaménager les 9 chalets en vue de leur labélisation.

Le plan de financement proposé est le suivant :

Subvention Département sollicitée	4 312,50 €
Subvention communauté de communes	4 312,50 €
LEADER	34 500,00 €
Autofinancement	48 114,37 €

Le Conseil communautaire délibère favorablement à ce projet de rénovation d'un gîte d'étape sur la commune de Mont-Lozère Goulet.

Approuvé à l'unanimité des membres présents

<u>Délibération n° 20190215-029 : Immobilier touristique : attribution d'une subvention à Mme Carine</u> <u>GIRARD</u>

Le Président rappelle aux conseillers communautaires qu'en date du 19 janvier 2018, le conseil communautaire avait délibéré favorablement sur le dispositif d'aide à l'immobilier touristique. Cette convention passée avec le Département de la Lozère permet de financer les projets de gîtes d'étape, gîtes ruraux, gîtes de groupes, chambres d'hôtes, hôtelleries de plein air et hébergements insolites non éligibles aux dispositifs régionaux ou ceux dont le taux minimum d'aide publique ne serait pas atteint dans le cadre d'un cofinancement LEADER. Ce dispositif permet donc d'apporter le co-financement LEADER nécessaire.

Le taux maximum d'aide publique octroyé aux hébergements touristiques est de 30%. Le taux de financement maximum du LEADER étant de 80% de ces 30%, le département et la communauté de communes apportent alors les 20% restants.

Le projet de création d'un gîte d'étape sur la commune de Saint André Capcèze entre dans ce dispositif. Celui-ci s'élève au total à 100 020.84 € HT avec un plafond d'aide publique de 43 125 € HT.

Partant du constat d'un manque d'hébergement sur le chemin de la Régordane, Monsieur et Madame GIRARD ont décidé de construire un gîte d'étape respectant la norme RT 2012 pour réduire la consommation d'énergie. Le gîte sera intégré au sein de la châtaigneraie (recommandation du CAUE). Ils souhaitent demander le label Esprit Parc.

Le plan de financement proposé est le suivant :

Subvention Département sollicitée	4 312,50 €
Subvention communauté de communes	4 312,50 €
LEADER	34 500 €
Autofinancement	56 895,84 €

Le Conseil communautaire délibère favorablement à ce projet de création d'un gîte d'étape à Saint André de Capcèze

Approuvé à l'unanimité des membres présents

Feuillet de clôture de la réunion du Conseil Communautaire Séance du 5 mars 2019 à 15 heures Délibérations n° 20190305 du n°28 au n°29

ALLENC	ANDRE	Jean-Bernard	
ALTIED	DALAAF	lean Levie	Absort
ALTIER	BALME	Jean-Louis	Absent
LA BASTIDE PUYLAURENT	TEISSIER	Michel	
BRENOUX	BONNET	Pierrette	
BRENOUX	AGUILHON	Patrick	Absent
CHADENET	ARBOUSSET	Antonin	Absent
CUBIÈRES	REBOUL	Yves (suppléant)	
CUBIERETTES	BENOIT	Christian	
LANUEJOLS	BRUGERON	Christian	Absent
LANUEJOLS	BRUEL	Gilbert	
LAUBERT	DEBIEN	Gilbert	
MALONS ET ELZE	GAILLARD	Philippe	Absent
MONTBEL	MEYNIEL	Sylvain	Absent
MONT LOZERE ET GOULET	BEAURY	Pascal	
MONT LOZERE ET GOULET	CUBIZOLLE	Jeannine	Pouvoir donné à BEAURY Pascal
MONT LOZERE ET GOULET	CASTAN	Francis	
MONT LOZERE ET GOULET	MOURET	Evelyne	Absent
MONT LOZERE ET GOULET	BOISSET	Jean-Marie	
MONT LOZERE ET GOULET	DIET	Anabelle	Absent
MONT LOZERE ET GOULET	VEYRUNES	Alain	Pouvoir donné à BOISSET Jean-Marie
PIED DE BORNE	CASTRO	José (suppléant)	
PONTEILS ET BRESIS	DE LA RUE DU CAN	Pierre	

MARTELLI	Jean-Louis	
CAUSSE	René	Pouvoir donné à de LESCURE Jean
LANDRIEU	Gérard	
CHARDÈS	Guy	Pouvoir donné à LANDRIEU Gérard
DE LESCURE	Jean	
CHABERT	Jean-François	
FAYET	Catherine	Absente
MALAVAL	Benoit	Absent
вонномме	Gérard	Pouvoir donné à CHABERT Jean- François
ROCHE	Marie-Thérèse	Absent
BONICEL	Gérard	
LAFONT	Alain	
BAJAC LEYANTOU	Jean-Claude	
BALDIT	Michel	Pouvoir donné à LAFONT Alain
BIÉ	Bruno	
	CAUSSE LANDRIEU CHARDÈS DE LESCURE CHABERT FAYET MALAVAL BONHOMME ROCHE BONICEL LAFONT BAJAC LEYANTOU BALDIT	CAUSSE René LANDRIEU Gérard CHARDÈS GUY DE LESCURE Jean CHABERT Jean-François FAYET Catherine MALAVAL Benoit BONHOMME Gérard ROCHE Marie-Thérèse BONICEL Gérard LAFONT Alain BAJAC LEYANTOU Jean-Claude BALDIT Michel

FIN DE SEANCE